

Un **défi** démocratique pour les **syndicats**

Une démocratie vivante ne peut exister sans démocratie sociale. Les droits syndicaux, arrachés au cours de décennies de luttes et régulièrement remis en cause, permettent à tous et à toutes de se faire entendre et d'enrichir la vie démocratique. Restaurer leur capacité collective d'agir est un défi essentiel pour les syndicats.

Maryse DUMAS, ancienne responsable confédérale de la Confédération générale du travail (CGT)

Le 18 avril 2023, le président de la République reçoit les organisations patronales pour parler d'un conflit social dont celles-ci, tout en soutenant le projet gouvernemental, restent en retrait. Sur la photo, la table paraît minuscule. C'est que toutes les organisations syndicales ont, d'une même voix, refusé de se rendre à son invitation : un fait inédit dans l'histoire, un véritable camouflet pour le chef de l'État. Lui-même avait, quelques jours auparavant, sèchement éconduit la demande de rencontre que lui avait adressée l'intersyndicale. Ce cache-cache illustre la forte dégradation des relations entre le chef de l'État et le syndicalisme. Un véritable bras de fer est engagé entre une intersyndicale qui rassemble tous les syndicats de salariés et mobilise depuis la mi-janvier des millions de personnes de toutes générations, et le président de la République qui a décidé, seul, d'imposer un report de l'âge ouvrant droit à la retraite et un allongement des durées de cotisations. Rien ne justifie cette réforme. Elle ne trouve pas de majorité au Parlement pour la voter. Tous les ressorts de la Constitution, dont le 49-3, auront été utilisés pour limiter les débats du Parlement et promulguer la loi sans vote. En quelques semaines, les Français auront pu s'approprier non seulement les différents articles de la Constitution de la V^e République mais aussi les problématiques de la démocratie : représentative, républicaine, législative, politique, sociale.

La démocratie au centre du conflit des retraites

Les tenants du pouvoir n'en démordent pas : il suffirait que l'actuel Président ait affirmé, dans la campagne électorale pour sa réélection, son objectif de réformer les retraites, pour qu'il n'y ait plus à discuter quoi que ce soit. Et les syndicats sont sommés, à chaque intervention médiatique, de se défendre de remettre en cause la légitimité électorale du président de la République. Or, là n'est pas le problème. La démocratie ne saurait en aucun cas se résumer à mettre, une fois tous les cinq ans, un bulletin dans l'urne et à se soumettre, le reste du temps, à la politique voulue

par le sommet de l'État. Si la liberté de penser et de s'exprimer, le droit de grève, le droit de manifester, ont aujourd'hui valeur constitutionnelle, cela est loin d'avoir été toujours le cas. Des années de conflits sociaux et/ou politiques les ont arrachés pour construire une démocratie vivante. L'existence de réels contre-pouvoirs dans des domaines très variés, dont le champ social, participe de la définition même de la démocratie. Pour être véritable, la démocratie se doit d'être active, c'est-à-dire de faire appel à l'intervention citoyenne la plus permanente et la plus décentralisée possible. Elle peut s'exprimer par des débats, des assemblées, des pétitions et manifestations, des engagements politiques, sociaux, associatifs, etc. En recourant au « grand débat » pour tenter de clore l'épisode Gilets jaunes, Emmanuel Macron a lui-même démontré qu'entre deux élections, la démocratie passe par une myriade de possibilités d'interventions citoyennes. On peut remarquer, et regretter à cet égard, qu'aucune disposition n'ait été seulement envisagée pour répertorier les idées exprimées par la population, soit au travers des débats, soit au travers des cahiers de doléances⁽¹⁾. On ne peut en déduire que le caractère manœuvrier du dispositif mis en place. Le pouvoir a seulement voulu éteindre l'incendie, il n'a jamais imaginé s'inspirer des points de vue citoyens pour construire sa politique.

L'importance d'une démocratie sociale

La constitution de 1946, comme celle de 1958, prévoient dans leur article premier que « *La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Le Conseil national de la Résistance, dont le président de la République se plaît à plagier

« La démocratie ne saurait en aucun cas se résumer à mettre, une fois tous les cinq ans, un bulletin dans l'urne et à se soumettre, le reste du temps, à la politique voulue par le sommet de l'État. »

(1) 400 000 pages de contributions confiées aux archives de chaque département.

DOSSIER

Démocratie et contre-pouvoirs

le sigle pour son Conseil national de la refondation, précisait viser une véritable « *démocratie économique et sociale* ». Il a pour cela développé les droits des travailleurs, ceux des organisations syndicales et prévu qu'un certain nombre d'institutions, dont la Sécurité sociale, soient directement gérées par les représentants syndicaux des salariés. La troisième assemblée de la République qu'est le Conseil économique social et environnemental (Cese), est d'ailleurs constituée de représentants des forces organisées de la société civile, dont les organisations syndicales.

Plongeant ses racines dans la Révolution française, la notion de République sociale revient très fortement en 1848, et encore pendant la Commune de 1871. Tous les grands mouvements sociaux et politiques de notre pays, notamment en 1936, pendant la Résistance et à la Libération reprendront cette aspiration. Elle ne se résume pas à l'exigence d'un fort État « providence ». Elle porte en elle la reconnaissance de la complémentarité des trois dimensions de la devise républicaine, en particulier celles d'égalité et de fraternité qui impliquent la nécessaire intervention populaire. C'est à la fin du XIX^e siècle que sont reconnus, en réponse aux luttes et aux insurrections populaires, le droit de grève (1864), le droit de créer des syndicats (1884), auquel s'ajoute, au début du XX^e siècle, le droit à être représenté et défendu par des élus syndicaux. Toujours fragiles dans leur exercice réel, ces droits ont été soit confortés dans les grandes périodes de conquêtes sociales et démocratiques, soit profondément mis en cause dans les périodes de forts reculs sociaux et de régimes autoritaires. Si aujourd'hui les syndicats sont peu ou prou considérés comme des interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics, c'est donc le fruit d'une très longue histoire pour laquelle le président de la République semble marquer un assez profond mépris.

L'apport du syndicalisme à la démocratie

Permettre au plus grand nombre, de toutes catégories sociales, de peser sur toutes les décisions et lieux de pouvoirs, c'est ce qui devrait définir le principe démocratique. C'est à cela que contribue, par nature, le syndicalisme. Il intervient directement au cœur du système d'exploitation, là où se noue la contradiction fondamentale d'intérêts entre capital et travail qui se répercute sur toute la société. Par son implantation et sa pratique, il permet à celles et ceux que la société brime de trouver un chemin pour s'exprimer, et se faire entendre et respecter. Il est, en cela, un puissant rempart contre les violences car il permet aux révoltes de s'exprimer dans des actions collectives et de déboucher sur des solutions. Le développement des actes de violence suit ainsi une courbe presque parallèle à l'affaiblissement syndical dans les entreprises. L'action syndicale et collective permet de faire reculer le pouvoir unilatéral des employeurs, voire le pouvoir politique. Elle a aussi pour effet de rendre visibles des réalités sociales sous-estimées qu'elle parvient souvent à modifier.

Par ses valeurs et ses pratiques, le syndicalisme s'oppose de fait au libéralisme en ce sens qu'il valorise les liens collectifs et la solidarité entre salariés là où le libéralisme casse les collectifs de travail, les cultures historiques et développe les mises en concurrence des salariés. Le syndicalisme légitime les aspirations à compter pour un ou une plutôt qu'être traités comme des pions interchangeables. Il favorise l'implication des salariés sur le sens et le

« Le syndicalisme n'a rien à attendre du pouvoir. Il doit lui-même produire les efforts nécessaires pour se restaurer en tant que puissance sociale indépendante, actrice d'une démocratie vivante. »

contenu de leur travail au service de son utilité sociale et du bien commun et combat l'obligation d'adhésion aux objectifs stratégiques de l'entreprise pour la rentabilité du capital actionnaire. Toutes ces raisons expliquent pourquoi le libéralisme s'attaque frontalement depuis plusieurs années à la fois aux droits collectifs des salariés et au syndicalisme lui-même.

Le libéralisme s'en prend aux contre-pouvoirs

Le syndicalisme est qualifié tantôt du terme de contre-pouvoir, tantôt de celui plus direct de pouvoir. Encore ce dernier s'efface-t-il progressivement du fait de la désyndicalisation et de la difficulté des luttes. Tous les pouvoirs politiques ont cherché à diminuer ce pouvoir ou contre-pouvoir. Pour y parvenir, il y a soit le choc frontal et la répression, soit l'intégration et la dénatura-tion de ce qu'incarne le syndicalisme, force représentative indépendante des salariés. Cette deuxième option prévaut depuis les années 1980-1990. Elle conduit à masquer la contradiction d'intérêts et la conflictualité légitime qui l'accompagne. On substitue le « dialogue social » à la négociation sociale, les représentants patronaux et syndicaux sont qualifiés de « partenaires », on organise des grands-messes censées inspirer les politiques gouvernementales, alors même que celles-ci sont préalablement décidées au plus haut niveau. Mais même ces apparences de concertation sont encore trop pour le libéralisme, car elles portent l'idée d'une représentation collective, là où celui-ci ne veut que des individus isolés.

Les commentaires de presse présentent Emmanuel Macron comme favorable aux syndicats, mais à condition qu'ils circonscrivent leur activité à l'intérieur de l'entreprise. Or cette analyse ne résiste pas aux faits. Rappelons-nous les ordonnances travail

© HUBERT DE THÉ, LICENCE PIXABAY



(2) Les ordonnances dites "Macron".



du 22 septembre 2017⁽²⁾. Elles ont créé une instance unique de représentation du personnel : le CSE, comité social et économique, au lieu et place des trois instances précédentes : le délégué du personnel, le comité d'entreprise, le comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT). Le nombre d'instances a considérablement chuté, chacune est moins efficace et plus éloignée des salariés, le nombre de représentants syndicaux est diminué de plus de 30 %. La nature de leurs mandats change, elle devient plus formelle et s'éloigne du vécu concret des salariés et de leurs aspirations. De la main de velours qui consistait à diminuer le pouvoir syndical par son intégration, on passe à la main de fer qui le réprime directement dans sa capacité à organiser les salariés sur le lieu même où elles et ils travaillent. On veille

« Chacune, chacun, doit avoir la possibilité de s'exprimer, de débattre, de se confronter avec d'autres avant de décider collectivement. C'est la condition d'une inversion des rapports de forces à tous les niveaux. Rien ne peut remplacer l'expérience de la construction de luttes collectives par les salariés eux-mêmes sur leurs lieux de travail pour faire évoluer leurs conditions de travail et d'existence. »

aussi à ne plus autoriser les syndicats à se mêler de questions politiques et sociales transversales telles que celles des retraites, de l'assurance chômage ou de la sécurité sociale. Dans l'ordre néo-libéral aucune force collective ne doit se situer entre le pouvoir et les salariés, et encore moins peser sur les choix politiques.

Restaurer la puissance d'agir des syndicats

Comme le démontrent nombre de luttes récentes, l'action syndicale reste un puissant levier d'émancipation collective et d'affirmation de soi. La déployer au maximum, notamment dans les catégories les plus malmenées par le libéralisme, est un objectif majeur. Chacune, chacun, doit avoir la possibilité de s'exprimer, de débattre, de se confronter avec d'autres avant de décider collectivement. C'est la condition d'une inversion des rapports de forces à tous les niveaux. Rien ne peut remplacer l'expérience de la construction de luttes collectives par les salariés eux-mêmes sur leurs lieux de travail pour faire évoluer leurs conditions de travail et d'existence. C'est le point de départ, incontournable, pour vivifier des luttes d'ensemble aux objectifs plus vastes. C'est une condition essentielle de démocratie.

Les syndicats sont maintenant tenus d'imaginer et développer de réelles pratiques démocratiques, pour eux-mêmes en interne et plus généralement sur les lieux de travail et les localités. Il en va non seulement de leur propre renforcement, mais surtout d'une large poussée démocratique dans le pays. Le syndicalisme n'a rien à attendre du pouvoir. Il doit lui-même produire les efforts nécessaires pour se restaurer en tant que puissance sociale indépendante, actrice d'une démocratie vivante. C'est un enjeu majeur pour une transformation démocratique de la société. ●